

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JANVIER 2018**

Délibération
n° 2018.01.004.B

**Soutien aux
opérations
communales dans le
cadre du Fonds
Européen Agricole et
de Développement
Rural (FEADER)**

LE ONZE JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Centre socio culturel et sportif Effervescentre - Salle du Berguille 3 route du sergent Sourbé à ROULLET SAINT ESTEPHE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 janvier 2018**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, François ELIE, Jeanne FILLLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annie MARAIS, Jean REVEREAULT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JANVIER 2018

**DELIBERATION
N° 2018.01.004.B**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur DAURE

**SOUTIEN AUX OPERATIONS COMMUNALES DANS LE CADRE DU FONDS EUROPEEN
AGRICOLE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)**

Géré par la région, le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER) vise à soutenir tant l'activité agricole que le développement rural dans son ensemble. Il est à ce titre un outil pour permettre aux territoires ruraux de s'adapter aux enjeux de demain.

L'enveloppe FEADER Nouvelle-Aquitaine 2014-2020 est répartie dans chaque Programme de Développement Rural (PDR) des 3 anciennes régions : Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Sur le territoire Picto-charentais, la sous-mesure 7.4.1 « **Services de base pour la population** » a été activée avec le lancement d'un appel à projets, qui s'est clôturé le 30 novembre 2017.

Elle vise à soutenir la création de nouveaux services, l'amélioration ou le développement des services de base locaux pour la population rurale dans la santé, le commerce de proximité, les infrastructures sociales, culturelles et sportives. Sont visés les projets en zone rurale, ce qui correspond – au regard des règles de cette mesure – à l'ensemble du territoire de Poitou-Charentes hors les quatre communes chefs-lieux de département.

Pour la sélection des dossiers, la Commission Européenne impose la mise en place de critères de sélection clairs, transparents et facilement contrôlables. Chaque demande d'aide fait donc l'objet d'une **analyse et d'une notation du projet** afin de ne sélectionner que les meilleurs d'entre eux.

Parmi les critères de pondération, deux font référence à l'échelon intercommunal :

- Le niveau de vulnérabilité de l'établissement public de coopération intercommunale (GrandAngoulême est classé en situation de « fragilité intermédiaire », ce qui correspond à une notation de 15 points sur 40 possibles)
- La validation du projet au niveau intercommunal (attribution d'entre 10 et 20 points supplémentaires selon le type de projet).

Le projet cumule également des points s'il favorise le développement durable, l'emploi local ou encore la mutualisation de moyens. Le total s'élève à 120 points possibles. L'application de ces divers critères donnera lieu à une note finale qui permettra au service instructeur de classer les projets.

A l'échelle de notre intercommunalité, deux communes ont déposé un dossier :

- *Torsac pour le réaménagement de son multiple rural*
Coût total : 123 120 € HT, demande FEADER : 49 195 €
Début des travaux prévus au 2^{ème} trimestre 2018
- *Saint-Yrieix pour la construction du multi-accueil à proximité de la crèche familiale*
Coût total : 870 000 € HT, demande FEADER : 130 000 €
Travaux démarrés le 18 septembre 2017.

Ces dossiers sont éligibles à l'appel à projets, ils ont été déposés auprès du service instructeur (Direction départementale des territoires - DDT 16, agissant pour le compte de la région) dans le délai imparti.

Au regard des démarches engagées et de la contribution de ces projets à l'offre de service du territoire,

Je vous propose :

DE SOUTENIR la candidature des communes de Torsac et Saint-Yrieix à l'appel à projets Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 janvier 2018	<u>Affiché le :</u> 12 janvier 2018